



2024

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion
des déchets ménagers et assimilés



SOMMAIRE

PARTIE 1 Les indicateurs techniques

04	1 - Présentation du SM SIROM Flandre Nord	
	1.1 - Organisation du service	04
	1.2 - Le territoire	05
	1.3 - Les moyens humains	07
	1.3.1 - Les élus	07
	1.3.2 - Le personnel	08
<hr/>		
09	2 - La prévention des déchets	
	2.1 - Des efforts à poursuivre	09
	2.2 - Les actions marquantes	11
	2.3 - Prévention et sensibilisation	16
<hr/>		
18	3 - La collecte des déchets	
	3.1 - Collectés et après ?	19
	3.2 - La collecte en porte-à-porte	20
	3.3 - La collecte en apport volontaire	21
	3.4 - Les déchèteries	22
	3.5 - Les plateformes à déchets verts	24
	3.6 - Bilan et évolution	25
<hr/>		
26	4 - Les modes traitement	

PARTIE 2 Les indicateurs économiques et financiers

28	5 - Les coûts d'exploitation du service	
	5.1 - Budget et financement	28
	5.2 - Principales prestations rémunérées à des entreprises	30

PARTIE 3 Enjeux et perspectives 2025

32	Feuille de route à l'horizon des...
<hr/>	
33	Lexique et notions générales reprenant les termes suivis d'un astérisque*



PARTIE 1

Les indicateurs **techniques**

1. PRÉSENTATION DU SIROM



1.1 Organisation du service

Depuis sa création en 1972, le SM SIROM Flandre Nord est l'établissement public en charge sur son territoire de :

→ **la collecte des déchets ménagers et assimilés**
exercée en régie (par ses propres services)



→ **la collecte en porte-à-porte**
des ordures ménagères et
des déchets d'emballages

→ **la collecte en apport volontaire**
la collecte et l'entretien de plus de
471 conteneurs
d'apport volontaire



→ l'exploitation de
6 déchèteries

→ **les services administratifs**



→ **la prévention, la communication**



→ **l'entretien et la réparation**
du parc de véhicules :

9 Bennes à Ordures Ménagères, 2 mini-bennes,
2 amplirolls, 2 camions-grues, 1 remorque ampliroll,
4 remorques semi, 3 camions semi, 2 porte caissons
7 chargeuses, 6 véhicules légers.

→ **le traitement des déchets produits**
confié à des prestataires privés



1.2 Le territoire

La compétence de **collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** est déléguée au SM SIROM Flandre Nord par deux EPCI, une communauté d'agglomération et une communauté de communes :

1 Communauté d'Agglomération *(pour partie : à hauteur de 23 communes)*

> **CA Coeur de Flandre :**

Arnèke, Bavinchove, Berthen, Boeschepe, Buyssechere, Cassel, Eecke, Godewaersvelde, Hardifort, Houtkerque, Noordpeene, Ochtezele, Oudezele, Oxelaëre, Rubrouck, Saint Sylvestre Cappel, Sainte Marie Cappel, Steenvoorde, Terdeghem, Wemaers Cappel, Winnezele, Zermezele, Zuytpeene



1 Communauté de Communes

> **Communauté de Communes des Hauts de Flandre :**

Bambecke, Bergues, Bierne, Bissezele, Bollezele, Brouckerque, Broxeele, Cappelle-Brouck, Crochte, Drincham, Eringhem, Esquelbecq, Herzele, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, Lederzele, Ledringhem, Looberghe, Merckeghem, Millam, Nieurlet, Oost Cappel, Pitgam, Quaëdypre, Rexpoëde, Saint Momelin, Saint Pierre Brouck, Socx, Steene, Uxem, Volckerinckhove, Warhem, Watten, West Cappel, Wormhout, Wulverdinghe, Wylder, Zegerscappel



63
communes



80 392

habitants

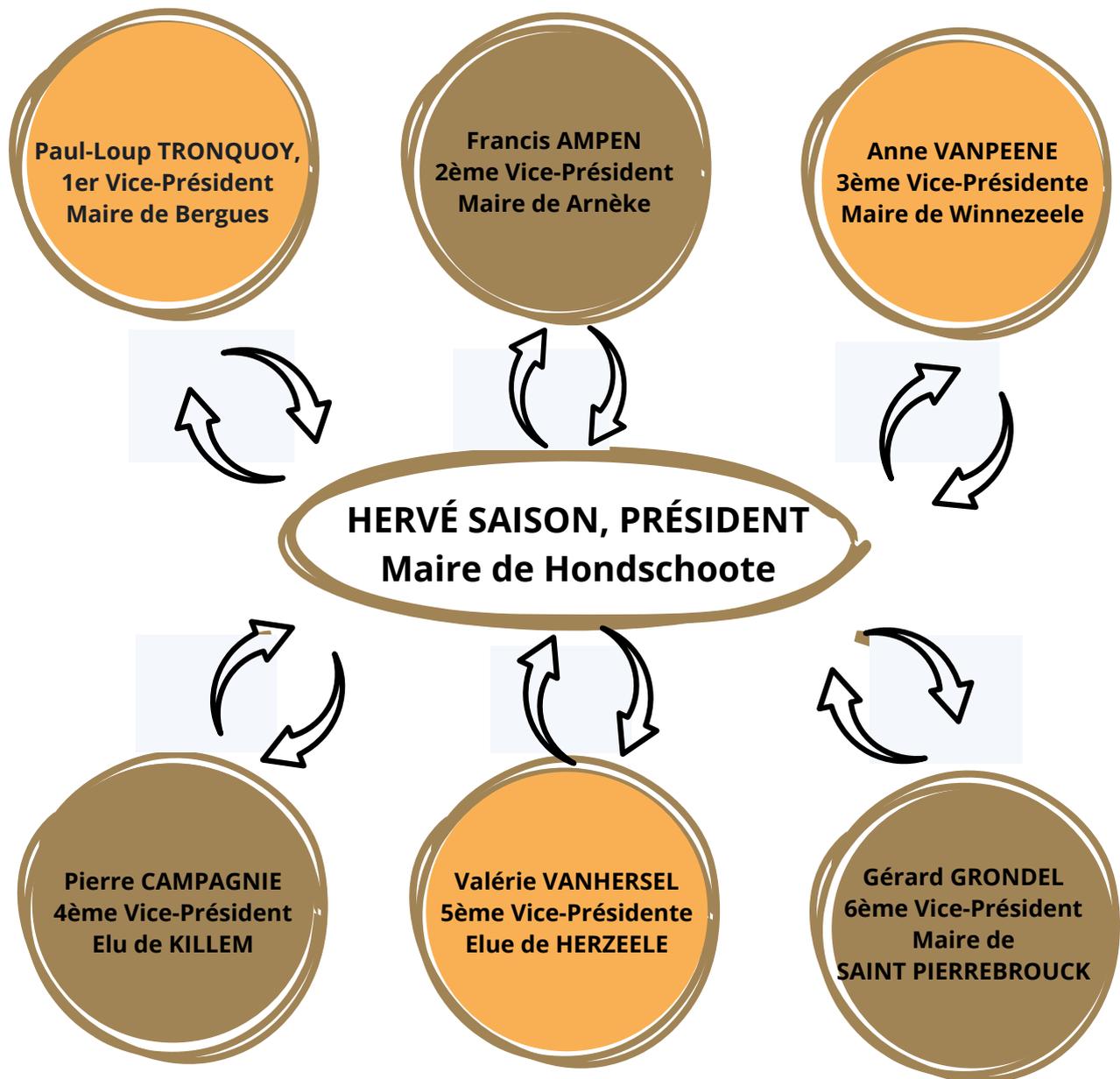
au 1er janvier 2024

(INSEE population totale)



1.3 Les moyens humains

1.3.1 Les élus



→ Le Comité Syndical

Le SM SIROM Flandre Nord est administré par des élus représentant la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre (Coeur de Flandre Agglo) et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF). Ils forment le Comité Syndical.

Celui-ci est composé de 109 délégués titulaires et autant de délégués suppléants nommés par les deux intercommunalités au sein des 63 communes composant le SIROM.

Le Comité Syndical se réunit une fois par trimestre.

→ Le Bureau

Elu parmi les délégués du Comité Syndical, le Bureau est composé de 19 membres permanents dont le Président et les 6 Vice-Présidents. Ils ont chacun en charge une problématique précise quant à la gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.

Le Comité Syndical et le bureau travaillent sur les thématiques suivantes : collectes des déchets, suivi des déchèteries, finances, prévention des déchets et communication.

1.3.2 Le personnel

→ L'organisation des services

Une centaine d'agents territoriaux permanents mettent en oeuvre les décisions des élus. Le SM SIROM Flandre Nord regroupe des métiers variés.



2. PRÉVENTION DES DÉCHETS

2.1 Des efforts à poursuivre

Les résultats des campagnes de caractérisation réalisées depuis 2021 montrent que nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de près de **19 %** ; l'équivalent de **48 kg/hab/an**. Ce ratio est relativement stable par rapport à 2023 qui était, pour mémoire, de 49 kg/hab/an. Malgré cette progression nos bacs d'ordures ménagères contiennent encore aujourd'hui beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver.

Pour réduire les

210 kg
par habitant*

dans les ordures ménagères en 2024,

**en moyenne sur tout le territoire du SIROM*

Biodéchets : 59 %



Recyclables : 35 %



Autres : 6 %



je peux...

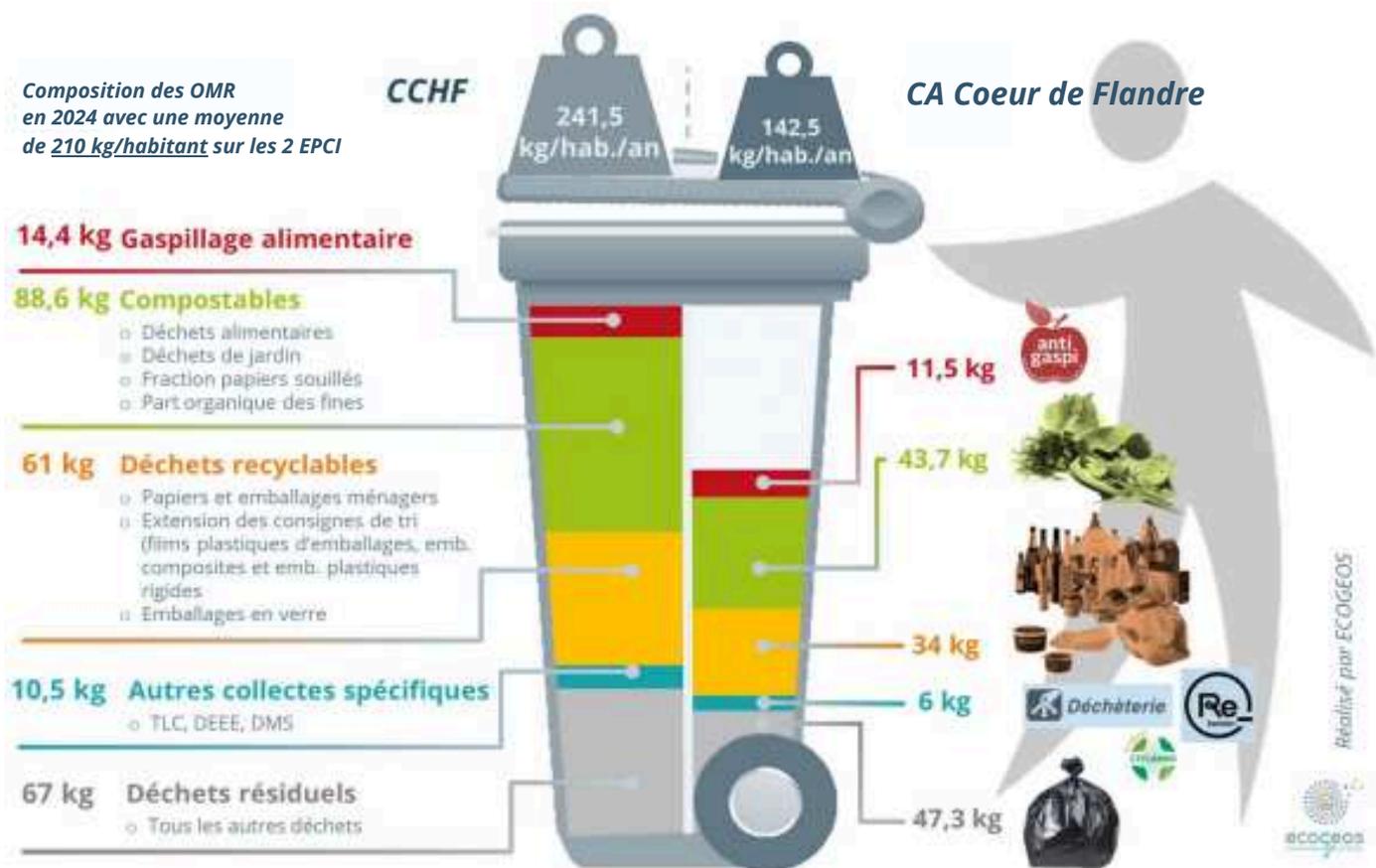
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- gérer mes déchets verts
- limiter les emballages
- acheter en vrac
- utiliser un cabas
- boire l'eau du robinet
- utiliser un stop pub
- privilégier la consigne en verre
- donner, vendre
- réparer

Marge de progression

Si la composition de ces déchets est similaire quel que soit le territoire, on constate des différences très importantes dans les quantités de déchets collectés en fonction de l'EPCI concerné. Quand un habitant de Coeur de Flandre Agglo produit **142,5 kg/an**, un habitant de la CCHF produit quant à lui annuellement **241,5 kg**.

Ces ratios sont très proches de ceux obtenus en 2023, à savoir 141 kg pour un habitant de Coeur de Flandre Agglo contre 241 kg pour un habitant de la CCHF.

L'infographie suivante vient faciliter la comparaison de la composition des ordures ménagères résiduelles des deux collectivités adhérentes.



Tous les flux de déchets détaillés à la page 25

L'impact de la mise en place de la redevance incitative sur le territoire de Coeur de Flandre Agglo se fait ressentir au travers des différences de production d'OMR pour l'ensemble des gisements en comparaison avec la CCHF.

La redevance incitative semble notamment impacter **le gisement de déchets compostables** car il représente un tiers des OMR et sa réduction permet aux usagers de diminuer le taux de présentation de leurs bacs de collecte. De plus, les biodéchets stockés à long terme dans le bac de collecte peuvent provoquer des nuisances tandis que la pratique du compostage permet d'éviter cet inconvénient.

A cela s'ajoute **l'effet d'entraînement de la mise en place de l'extension des consignes de tri** sur le gisement des déchets recyclables, qui permet de réduire le volume de déchets dans les bacs d'OMR et par conséquent, de réduire leur présentation à la collecte pour les usagers de Coeur de Flandre concernés par la redevance incitative.



2.2 Les actions marquantes

dès février 2024

Conditions d'accès en déchèteries pour les professionnels

Pour se rapprocher progressivement des coûts réels, **le tarif pour les professionnels a été réévalué à 30 € par passage (l'équivalent de 3 tickets de 10 €).**

Ce tarif ne s'applique ni pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) - *le SIROM ayant signé une convention avec l'OCAB, l'Organisme Coordonnateur Agréé pour la filière bâtiment* - ni pour les déchets verts et les cartons. Leurs dépôts restent gratuits.



- maximum 2m³/ passage
- autorisé uniquement aux véhicules < 3,5 T
- gratuit pour les PMCB, les déchets verts, les cartons
- 30 €/passage pour les autres déchets

dès mars 2024

Reprise de la collecte de l'AMIANTE en déchèterie



En 2024, la collecte de l'amiante a repris pour les habitants du territoire du SIROM suivant le protocole ci-après :

Conseils de prudence

La mise en évidence des risques graves occasionnés par l'inhalation de fibres très fines (poussières) d'amiante, a conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures de plus en plus strictes, puis à interdire toute utilisation.

Le SM SIROM Flandre Nord conseille aux usagers, dans la mesure du possible, de faire appel à un professionnel formé et agréé pour le démantèlement et le traitement de l'amiante. Néanmoins, la collectivité, propose à l'ensemble de ses habitants de bénéficier, sous certaines conditions, d'un service de dépôt d'amiante en déchèterie de ARNEKE.

Pour toute manipulation d'amiante-ciment ou amiante lié suivez les recommandations d'usage diffusés par l'INRS et le haut conseil de la santé Publique. Équipez-vous obligatoirement :

- d'un masque anti-poussières
- de lunettes de protection
- d'une combinaison étanche
- de gants
- de bottes
- _____

Chez vous, ne cassez, ne froissez, ne coupez pas les matériaux pour éviter les fibres en suspension

Nature des déchets

Seuls les déchets d'amiante lié provenant des particuliers du territoire du SM SIROM Flandre Nord peuvent, **sous conditions**, faire l'objet d'une collecte et d'un traitement par le SM SIROM Flandre Nord.

Déchets acceptés



- ✓ Plaques ondulées
- ✓ Plaques supports de tuiles
- ✓ Ardoises en amiante-ciment
- ✓ Produits plans, tuyaux et canalisations
- ✓ Matériaux de construction intègres

Ces déchets doivent obligatoirement être conditionnés en sacs amiante acquis auprès des services du SM SIROM Flandre Nord (traçabilité).



Une question ? Un doute ?

Le 03.28.20.22.10

contact@sm-sirom-flandre-nord.fr

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

Collecte d'amiante lié
Service réservé aux particuliers
Uniquement sur rendez-vous



2 étapes obligatoires :

- Acquisition des sacs « amiante » (2 sacs de 10 tôles maxi. Par foyer et par an)
- Dépôt des sacs « amiante » en déchèterie d'Arneke sur rendez-vous.



L'Étape 1 est un prérequis **INDISPENSABLE** à l'Étape 2

Étape 1 : Retrait des sacs « amiante »

Préalablement à tout apport, vous devez vous procurer des sacs « amiante », limités à 2 par foyer et par an, pouvant contenir 10 tôles maxi.

Vous pourrez les acquérir **UNIQUEMENT** aux services administratifs du SM SIROM Flandre Nord, Voie Romaine, 2275 Steen Straete 59470 WORMHOUT

- ✓ De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- ✓ Le prix du sac (60 x 100 cm) : 20 €
- ✓ Le prix du sac (240 x 110 x 035 cm) : 40 €
- ✓ Le règlement se fera par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.



Veillez à apporter votre carte d'identité et un justificatif de domicile

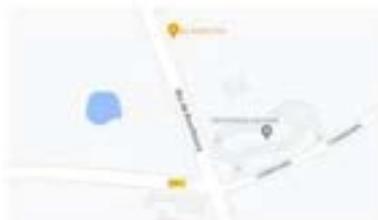
A cette occasion :

- ✓ Un rendez-vous sera fixé pour la dépose du ou des sac(s) sur le site de la déchèterie de ARNEKE - CV n°102 route de Bourbourg

Étape 2 : Dépôt des sacs « amiante »

Vous vous présenterez au jour et à l'heure indiqués lors de la prise de rendez-vous en déchèterie d'ARNEKE, avec vos sacs « amiante » hermétiquement fermés (sous peine de non acceptation). Après contrôle du chargement par l'encadrant, vous suivrez les indications données et rejoindrez la zone de dépôt.

Déchèterie d'ARNEKE 59285
CV n° 102 Route de Bourbourg





Sur l'année 2024, ce sont **quatre journées** qui ont été **ouvertes aux particuliers du SIROM**.

La déchèterie de ARNEKE, fermée pour l'occasion, a accueilli 72 habitants de la CCHF et 46 habitants de Coeur de Flandre Agglo pour près de 74 T de déchets amiantés présentés en 192 big-bags.

La société ASTRADDEC s'est chargée de la réception tandis que l'entreprise BAUDELET s'est vue confier le traitement.

Printemps 2024

Portes Ouvertes SIROM le samedi 13 avril



Fort de l'édition 2023, le SM SIROM Flandre Nord a de nouveau ouvert ses portes au public avec un programme plus étoffé !

L'objet de cet évènement étant de faire découvrir ses activités aux usagers, tout en leur donnant des astuces et des outils pour réduire leur production de déchets, le SIROM a proposé à cette occasion différentes **animations gratuites pour les petits et les grands** sur les thématiques du recyclage, du compostage et du zéro déchet !

PORTES OUVERTES SIROM

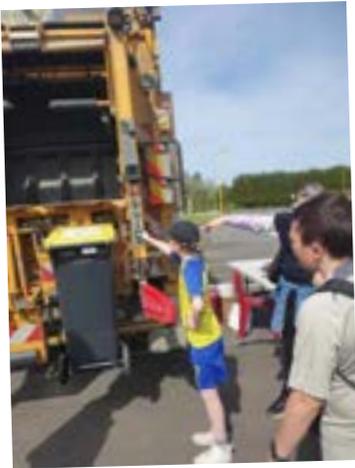
SAMEDI 13 AVRIL 10H - 12H30 | 13H30 - 17H

1 COMPOSTEUR ACHETÉ = 1 BIOSEAU OFFERT

COMPOSTAGE	RECYCLAGE	ZÉRO DÉCHET
<p>ANIMATION « Réussir mon compost » à 11H et à 15H (30 minutes)</p> <p>ATELIER DÉCOUVERTE « La vie dans le sol » Centre Éducation Nature du Houtland 10H - 12H30 13H30 - 17H</p>	<p>DÉMONSTRATION Camion poubelle 10H - 12H30 13H30 - 17H</p> <p>STAND JEU « Trier c'est gagner ! » 10H - 12H30 13H30 - 17H</p>	<p>STAND VENTE Vêtements seconde main Vélos réparés Hauts de Flandre Insertion 13H30 - 17H</p> <p>ATELIER FABRICATION produit d'entretien naturel Les Herbes Folles à 10H30 (1 heure) inscriptions au 03.28.20.22.70</p> <p>TÉMOIGNAGE « Comment jeter moins ? » Emilie Coupard à 15H30 (30 minutes)</p>

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères
2275 chemin Steen Straete 59470 WORMHOUT

Certains agents du SIROM ont eu à coeur de présenter leurs métiers...



Tandis que d'autres ont distillé informations, astuces pour réussir son tri...



COMPOST

... et son compost !





Guide de compostage



Gamme de composteurs



Lors de cette journée, tout habitant du territoire faisant l'acquisition d'un composteur de son choix se voyait offrir un **bioseau**.



Bioseau offert

Lors de cette journée, **55 familles ont fait le déplacement** et ce sont 39 foyers de la CCHF et 9 foyers de Coeur de Flandre Agglo qui se sont équipés en composteurs. Ces chiffres sont en-deçà de ceux de 2024 (baisse de 39%) car la majeure partie des visiteurs s'est équipée en composteurs lors de la précédente édition.

Il n'empêche que les visiteurs apprécient de pouvoir juger sur place les matériels tout en bénéficiant de conseils personnalisés sur le compostage et le tri des déchets. La démonstration de camion de collecte a plu aux petits comme aux grands ! De leur côté, élus et personnels ont apprécié pouvoir échanger avec les usagers sur ces thématiques et être fiers de leurs métiers.

2.3 Prévention et sensibilisation

Le SM SIROM Flandre Nord est activement engagé dans la prévention et la sensibilisation des usagers et des scolaires. Parmi les thématiques les plus sollicitées en 2024, le **tri** des déchets et le **compostage** des biodéchets. Retrouvez, avec quelques chiffres, les principales actions engagées en 2024.

514

personnes sensibilisées à la gestion des déchets
dont :



316



élèves dans

15

écoles visitées



277 élèves sensibilisés dans les écoles de :
Brouckerque, Steene, Pitgam, Herzelee,
Quaëdypre, Hoymille, Bergues,
Rexpoëde



39 élèves sensibilisés dans les écoles de :
Godewaersvelde (écoles publique et
privée), Winnezele



80

enfants accueillis sur le site du SIROM pour une visite de la déchèterie et
une démonstration camion



118

enfants rencontrés dans le cadre des centres de loisirs sur le temps
périscolaire



Le SIROM était présent sur

5 fêtes locales

pour sensibiliser le grand public au tri et au compostage des biodéchets

**CŒUR DE
FLANDRE**
AGGLO

Steenvoorde, Terdeghem



Meï Feest 2024

CCHF
Communauté de Communes
des Hauts de Flandre

Bergues, Brouckerque,
Hondschoote



Karyole Feest 2024

Compostage de proximité

325 composteurs individuels (+ 36 % par rapport à 2023)
acquis par les habitants du territoire en 2024
dont :



205 par les habitants de la

(+ 52 % par rapport à 2023)

CCHF
Communauté de Communes
des Hauts de Flandre

120 par les habitants de

(+ 17 % par rapport à 2023)

**CŒUR DE
FLANDRE**
AGGLO

et

5 composteurs offerts aux écoles engagées dans un projet pédagogique de compostage.

Toute école disposant d'un jardin, souhaitant découvrir la pratique ou se perfectionner au compostage, peut prétendre à la mise à disposition d'un composteur.

Composter, ça s'apprend !

Accompagnement des projets de compostage partagé

Sur demande, le SIROM accompagne les établissements (maisons de retraite, habitats collectifs etc.) dans l'installation de site de compostage partagé. Il apporte des conseils, forme les référents, travaille la communication et la signalétique. Seuls les composteurs sont à la charge des établissements.

Pour toute question, contact@sm-sirom-flandre-nord.fr

3. LA COLLECTE DES DÉCHETS



Prévention

Limitier les lingettes et produits d'hygiène jetables

Prévenir le gaspillage alimentaire

Composter

Type de déchet



Ordures ménagères



Déchets alimentaires

Collecte

sur 100 % des communes

en porte-à-porte toutes les semaines

sur 100 % des communes

en vente au SIROM à tarif préférentiel



Trier ses déchets

Acheter en vrac

Limitier ses emballages

Utiliser un sac cabas



Emballages plastiques, métalliques, et briques alimentaires



sur 100 % des communes

en porte-à-porte une semaine sur deux



Utiliser un stop pub

Imprimer que si nécessaire



Papier, carton



sur 100 % des communes

en apport volontaire



Boire l'eau du robinet



Verre



sur 100 % des communes

en apport volontaire



Faire réparer ses appareils

Jardiner au naturel

Donner les objets, les vêtements dont on n'a plus l'usage

Limitier les produits polluants et dangereux



pour 100 % des communes

accès aux déchèteries, aux bennes et/ou plateformes à végétaux



3.1 COLLECTÉS ET APRÈS ?



Traitement

Devenir



Centre de valorisation énergétique FLAMOVAL



Réseaux de chaleur électrique



Compostage



Engrais pour plantations



Centre de tri, RECUP'AIRE

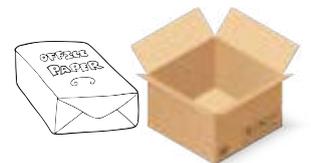


Recyclage
Plasturgie
Métallurgie

Couette, trottinette, papier cadeau...



Recyclage UDREP, PAPREC



Papier, carton



Recyclage O I FRANCE



Verre à l'infini



Réutilisation*
Recyclage*
Compostage industriel*
Valorisation énergétique*



Energie, compost, nouveaux objets...

3.2 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Les ordures ménagères résiduelles, les emballages en plastique, en métal, les briques alimentaires, cartonnettes et les papiers sont collectés en porte-à-porte sur les 63 communes du SM SIROM Flandre Nord. Ces collectes sont réalisées **en régie par nos agents**.

Sur le secteur de la CCHF, l'achat des bacs est à la charge des habitants qui sont propriétaires de leur équipement en sachant que nos services collectent également les sacs et les poubelles. Pour les emballages, des sacs jaunes de tri sont mis gracieusement à disposition des usagers dans leurs mairies et en déchèteries.

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Coeur de Flandre, en tarification incitative, la dotation en bacs ou en sacs (rouges pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour les emballages) se fait en concertation avec leurs services.

20 012 tonnes
soit **277 kg**
par an, par habitant de la **CCHF**

soit **177 kg**
par an, par habitant
de **Coeur de Flandre Agglo**



Part de la collecte en porte à porte dans les DMA*

	 Collecte des ordures ménagères résiduelles		 Collecte sélective de tous les emballages, papiers, cartons		 Collecte des encombrants	
	CCHF	COEUR DE FLANDRE AGGLO	CCHF	COEUR DE FLANDRE AGGLO	CCHF	COEUR DE FLANDRE AGGLO
Fréquence de collecte	Hebdomadaire	Hebdomadaire	Toutes les 2 semaines	Toutes les 2 semaines	1 ramassage/an /commune <small>selon calendrier annuel</small>	1 ramassage/an /commune <small>selon calendrier annuel</small>
Organisation	Du lu au ve de 05h00 à 12h00 de 12h30 à 19h30	Du lu au ve de 05h00 à 12h00 de 12h30 à 19h30	Selon calendrier annuel	Selon calendrier annuel	de 05h00 à 12h00 (écarts sur appel téléphonique)	de 05h00 à 12h00 (écarts sur appel téléphonique)
Présentation pour la collecte	Sacs, poubelle, conteneur	Conteneur noir ou sacs rouges	Sac jaune ou contenant jaune	En vrac dans le conteneur jaune	en vrac devant le domicile	en vrac devant le domicile
Ressources mobilisées (1 tournée = 3 agents en moyenne)	30 tournées/ semaine	13 tournées/ semaine	semaine paire : 15 tournées semaine impaire : 13 tournées	semaine paire : 8 tournées semaine impaire : 7 tournées	1 tournée/ semaine	
Tonnage collecté 2022	13 037	5 756	2 546	1 016	Données non disponibles - Encombrants au porte-à-porte non distincts de ceux issus des déchèteries.	
Tonnage collecté 2023	13 190	3 677	3 019	1 078	158	121
Tonnage collecté 2024	12 065	3 373	3 079	1 187	185	123
Evolution 2022>2024	- 7,5%	- 41,4 %	+ 21 %	+ 17 %		

3.3 LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

→ Modalités d'organisation de la collecte et tonnages collectés

Le verre, les papiers/cartons sont collectés, **en régie par le personnel du SIROM**, en apport volontaire sur l'ensemble de son périmètre. Les conteneurs d'apport volontaire sont disponibles dans toutes les communes aux endroits convenus avec elles. Ils sont vidés toutes les semaines ou tous les quinze jours selon le taux de remplissage.

Sur le secteur de la CCHF, les emballages en plastique, métal et briques alimentaires sont collectés en apport volontaire.

Le nombre et le type de conteneurs affectés sont jusqu'à présent étudiés en concertation avec les communes.

5 020 tonnes

soit **62 kg**
par an, par habitant



Part de la collecte en
apport volontaire
dans les DMA*



	CCHF		COEUR DE FLANDRE AGGLO		CCHF
Nombre de conteneurs	216	90	66	47	52
Taux d'équipement	1 colonne/ 253 habitants	1 colonne/ 287 habitants	1 colonne/ 827 habitants	1 colonne/ 549 habitants	1 colonne/ 1 050 habitants
Ressources mobilisées (en moyenne)	1 camion/ 1 agent/ 1 semaine				1 camion/ 1 agent/ 2 jours
Tonnage collecté 2022	4 277		185		522
Tonnage collecté 2023	4 192		177		536
Tonnage collecté 2024	4 314		181		525
Evolution 2022>2024	+ 0,9 %		- 2,1%		+ 0,6 %

3.4 LES DÉCHÈTERIES



→ Modalités d'organisation de la collecte

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets pour les orienter vers les filières de traitement requises (recyclage, valorisation, réemploi...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises à une réglementation très stricte.

Le SIROM dispose d'un réseau de 6 déchèteries réparties de manière équitable sur le territoire. Avec le développement des filières de reprise, leur rôle s'accroît.

Ces déchèteries sont exploitées en régie par le personnel du SM SIROM Flandre Nord qui assure le gardiennage et le vidage des bennes.

20 199 tonnes

soit **251 kg**
par an, par habitant



33%

Part de la collecte en déchèterie dans les DMA*

→ Modalités d'accueil

Les déchèteries sont accessibles aux particuliers du territoire, dans la limite de 1 voire 2 m³ par passage, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Elles sont ouvertes du 2 novembre au 28 février, du lundi au samedi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Du 1^{er} mars au 31 octobre, elles ouvrent du lundi au samedi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Elles sont fermées les jours fériés.

Les professionnels du territoire sont acceptés sous conditions.

→ Localisation des déchèteries

- ARNEKE - CV n° 102 Route de Bourbourg
- BIERNE - ZA du Bieren Dyck Route de Socx
- CAPPELLEBROUCK - Route de Lynck
- HONDSCHOOTE - Chemin du Looweg
- STEENVOORDE - ZI Pierre Mijic
- WORMHOUT - Voie Romaine La Kruystraete



→ Les principaux repreneurs



→ Répartition des entrées par déchèterie

	Nombre d'entrées 2024	% des entrées totales
Arnèke	39 217	15,58 %
Bierne	45 063	17,91 %
Cappellebrouck	36 861	14,65 %
Hondschoote	31 337	12,45 %
Steenvoorde	45 885	18,23 %
Wormhout	53 298	21,18 %
TOTAL	251 661	



Entrées par collectivités



Arnèke	39 217
Steenvoorde	45 885
TOTAL	85 102



Bierne	45 063
Cappellebrouck	36 861
Hondschoote	31 337
Wormhout	53 298
TOTAL	166 559

→ Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de déchets

Tonnages 2024



SIROM

	CCHF	COEUR DE FLANDRE AGGLO	SIROM
Gravats	/	/	5 048 T
Végétaux	5 039 T	1 551 T	
Encombrants	2 400 T	1 193 T	
Plâtre	16 T*	53 T*	
Ferraille	440 T	289 T	
Bois	602 T	1 032 T	
Cartons	380 T	498 T	
DEEE	431 T	289 T	
Mobilier	422 T	341 T	
Déchets Dangereux	60 T	37 T	
Piles	2,5 T	1,5 T	
Amiante	/	/	74 T

*avant reprise PMCB

3.5 LES PLATEFORMES À DÉCHETS VERTS

Le SM SIROM Flandre Nord dispose de **31 plateformes** et de **17 bennes de déchets verts** en accès libre.

L'une de ses plateformes située à **SAINTE MARIE CAPPEL**, à proximité de **HONDEGHEM**, commune limitrophe du SMICTOM des Flandres, est également accessible à ses habitants.

Pour contenir les dépôts toujours croissants et conséquents, des portiques ont été installés au fil de l'année sur l'ensemble des plateformes. Si leur impact est pour l'heure peu significatif, avec seulement une baisse de 0,7 % par rapport aux tonnages 2023, ces portiques ont néanmoins permis de stopper la progression exponentielle de ces dépôts.



17 012 tonnes

soit **182 kg**
par an, par habitant de la **CCHF**

soit **275 kg**
par an, par habitant
de **Coeur de Flandre Agglo**



Part de la collecte en
apport volontaire des
déchets verts dans les
DMA*



Pour prendre en charge ces déchets, sont nécessaires **2 agents**, **1 camion semi-remorque** et **1 télescopique**. Ce sont, en moyenne, près de **50 000 km** effectués sur une année.

3.6 BILAN ET ÉVOLUTION

→ Combien de déchets avons-nous produit en 2024 ?

DMA* = Déchets Ménagers et Assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2024 par le service public d'élimination des déchets

767 kg par habitant

(tous flux de déchets confondus)

OMA* = Ordures Ménagères et Assimilées



Ordures ménagères résiduelles

192 kg

par habitant

évolution
2023>2024 : - 8 %



221 kg
par habitant

131 kg
par habitant



Recyclables hors verre

55 kg

par habitant

évolution
2023>2024 : - 8 %



Verre

54 kg

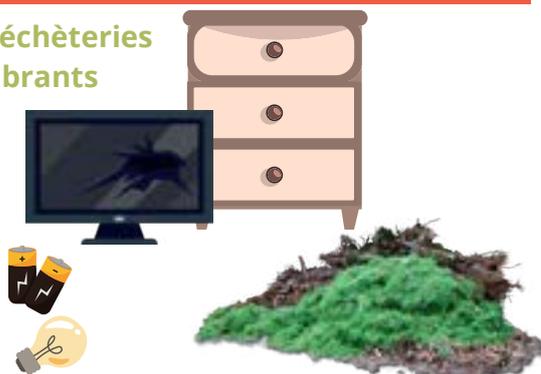
par habitant

évolution
2023>2024 : + 4 %



Déchets occasionnels*

Déchets de déchèteries et encombrants



Déchets végétaux

466 kg

par habitant

évolution
2023>2024 : - 7 %

4. LES MODES DE TRAITEMENT

→ Mode de traitement et tonnages par type de déchets

Mode traitement et quantité (2024)	Type de déchets	Tonnages RA 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution 2023>2024	
Valorisation matière 35 157 T	Ferraille	921	641	729	+ 13,73 %	
	DEEE	680	661	720	+ 8,93 %	
	Bois	2 692	2 285	1 634	- 28,5 %	
	Huiles végétales	2,76	3,24	3,5	+ 8 %	
	Huiles minérales	5	3,5	5	+ 43 %	
	Mobilier	1 619	1 656	763	- 53,93 %	
	Recyclage : régénération ou réutilisation	Cartons	657	813	878	+ 8 %
		Emballages hors verre entrants Centre de Tri	3 480	3 835	3 977	+ 3,7 %
		Piles	5	4,5	4	- 11 %
		Plâtre	287	190	69	- 63,7 %
		Verre	4 277	4 192	4 314	+ 2,91 %
	Recyclage : compostage industriel	Végétaux	26 323	24 575	17 012	- 30,78 %
Recyclage : remblais routiers	Gravats	5 472	5 451	5 048	- 7,39 %	
Valorisation énergétique 19 339 T	Ordures Ménagères Résiduelles	18 146	16 867	15 438	- 8,47 %	
	Encombrants	4 697	4 293	3 901	- 9 %	



PARTIE 2

Les indicateurs

économiques et financiers

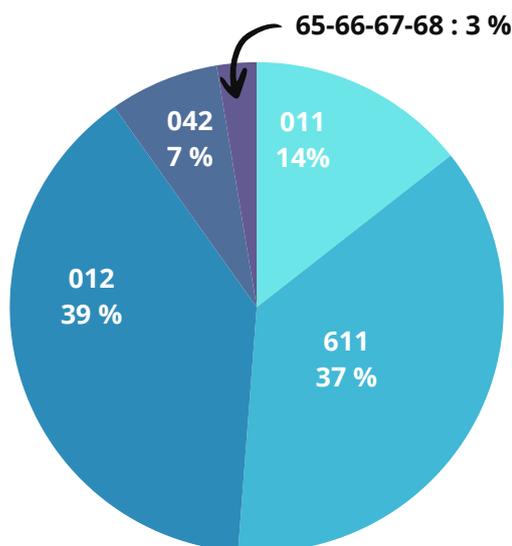
5. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE



5.1 Budget et Financement

→ Budget 2024 : les dépenses et les recettes

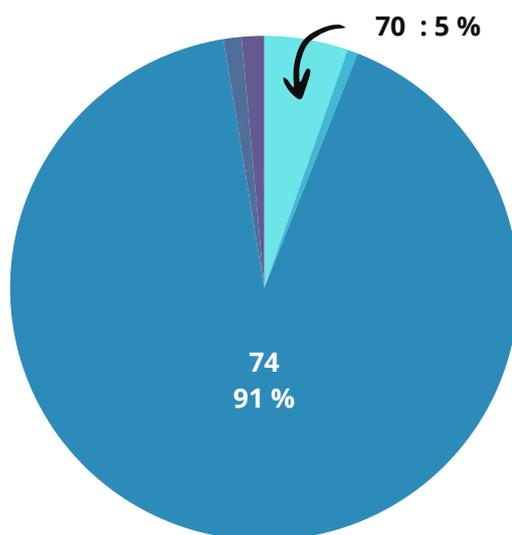
↳ Charges de fonctionnement : Compte Financier Unique 2024



12 974 564,13 €

Type de dépenses	Coûts en € TTC	Evolution 2023>2024
011 - Charges à caractère général (hors frais de traitement des déchets)	1 865 575.77	- 12,50 %
611 - Frais de traitement des déchets	4 778 490.68	+13,72 %
012 - Charges de personnel	5 063 645.51	+ 2,58 %
042 - Amortissements	930 160.89	-8,98 %
65-66-67-68 - Autres charges de gestion courante	336 691.28	-6,22 %

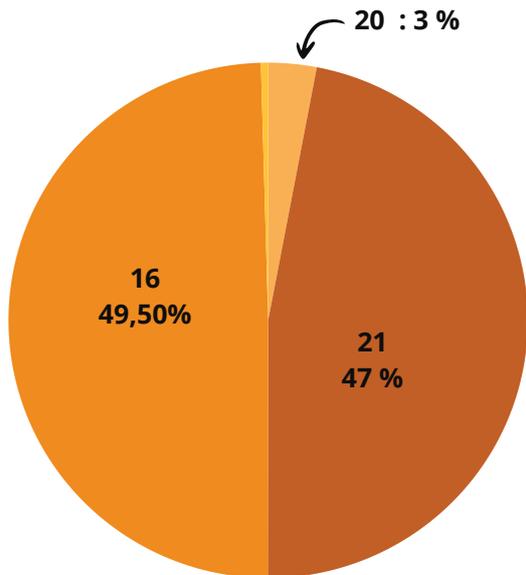
↳ Recettes de fonctionnement : Compte Financier Unique 2024



13 351 503,63 €

Type de recettes	Montant en €	Evolution 2023>2024
70 - Produit des services	710 937.39	+ 4,76 %
731 - Fiscalité locale	88 281.85	+100 %
74 - Soutiens, subventions, participations	12 208 924.50	-0,30 %
013 - Atténuation de charges	152 459.63	-14,34 %
75-76-77-78 - Autres produits	190 900.26	+10,42 %

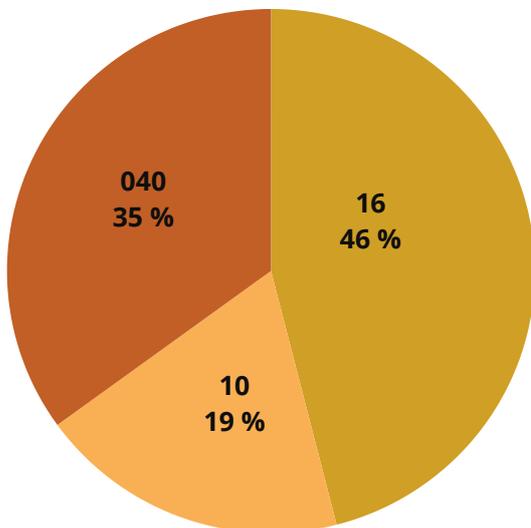
↳ Charges d'investissement : Compte Financier Unique 2024



1 150 856,51 €

Types de dépenses	Coût en € TTC	Evolution 2023>2024
20- Immobilisations incorporelles	33 737.02	+34,42 %
21- Immobilisations corporelles	543 205.91	-59,05 %
16-26 Emprunts, créances	568 705.58	+ 13,23 %
040- Opérations ordre	5 208.00	+ 100 %

↳ Recettes d'investissement : Compte Financier Unique 2024



2 683 752,71 €

Types de recettes	Montant en €	Evolution 2023>2024
16- Emprunts	1 245 000.00	+100 %
10- Dotations, fonds divers et réserves	508 591.82	+ 202,82 %
040- Opérations ordre transfert entre sections	930 160.89	-8.98 %

Pour fonctionner, le SM SIROM Flandre Nord demande aux collectivités adhérentes une participation par habitant, fonction du niveau de service.

Au titre de l'année 2024, pour Coeur de Flandre Agglo cette participation est de **113,31 €/habitant** et de **131,78 €/habitant** pour la CCHF.

5.2 Principales prestations rémunérées à des entreprises

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Montant annuel des prestations 2024 en TTC
CONTENUR	Acquisition conteneurs	15 800,96 €
SAFPRO, LOOTEN	EPI	32 111,45 €
LUBEXCEL/ XL ENERGIES/ MOBILITE ENERGIE/ CARON/ GAZ DE BORDEAUX	Carburants, lubrifiants, Gaz Naturel	635 404,28 €
PTL	Acquisition sacs jaunes	29 168,64 €
SOTRAVEER	Broyage, criblage	42 869,05 €
AGRICOMPOST/ SOTRAVEER/ PACCOU	Traitement des déchets verts	688 878,65 €
RECUP'AIRE	Tri des emballages	668 535,10 €
BAUDELET	Traitement déchets toxiques	158 952,58 €
MAUFFREY	Transport des emballages	147 756,68 €
ECONOX	Acquisition colonnes apport volontaire	77 554,80 €



PARTIE 3

Enjeux,

perspectives 2025

ENJEUX, PERSPECTIVES



FEUILLE DE ROUTE À L'HORIZON DES...

Ménages

Les caractérisations des emballages en centre de tri font état de nombreux emballages dits "imbriqués". L'extension des consignes de tri, le passage en C0,5 (une collecte toutes les 2 semaines) et surtout la redevance incitative poussent effectivement les usagers à emboîter leurs emballages les uns dans les autres. Or ce comportement empêche le recyclage. Pour limiter les refus, une communication devra être déployée pour inviter les usagers à jeter les emballages, vides de tout contenu, séparément.

Ménages & Collectivités

- La présence de biodéchets dans les ordures ménagères nous pousse à poursuivre nos actions de prévention auprès des ménages, des collectivités. Il s'agit de sensibiliser (lors des portes ouvertes, d'ateliers compostages...) mais aussi d'accompagner les communes et autres établissements publics souhaitant s'investir dans un programme de compostage partagé.
- Le gaspillage alimentaire, pointé également par les caractérisations, sera également ciblé lors des prochaines campagnes de sensibilisation et de communication.

Déchèteries

L'accueil des déchets professionnels suite au déploiement des filières PMCB dans l'ensemble des 6 déchèteries suppose une constante adaptabilité des moyens et des personnels afin de maintenir la qualité du service.

GNV

Le SM SIROM Flandre Nord met, à titre gracieux, à disposition de la Société SEVEN, le terrain jouxtant la déchèterie de WORMHOUT aux fins de construire et d'exploiter une station GNV courant 2025.

LEXIQUE ET NOTIONS GÉNÉRALES

DMA - les Déchets Ménagers et Assimilés sont :

les Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, comprenant :

- les déchets de la collectivité : espaces verts publics, voirie et marchés, assainissement
- les déchets occasionnels : encombrants, déchets verts, gravats, déchets dangereux
- les ordures ménagères et assimilées, à savoir:
 - les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) de la poubelle noire ou des sacs noirs (rouges pour Coeur de Flandre Agglo),
 - les collectes sélectives en porte-à-porte (tous les papiers et tous les emballages),
 - les déchets alimentaires

Déchets inertes, ce sont :

les Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières

DEEE ou D3E, ce sont :

les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (matériel informatique, électroménager etc.)

DDS ou DMS, ce sont :

les Déchets Diffus Spécifiques ou Déchets Ménagers Spéciaux, déchets dangereux de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Ils représentent un risque pour la santé et l'environnement.

Collecte en apport volontaire :

les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques, situés à des points fixes sur le périmètre de collecte.

Collecte en porte-à-porte :

lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des bacs/sacs qui sont disposés sur le domaine public ou privé.

Collecte sélective :

elle concerne les déchets ménagers triés par les producteurs ou usagers (papiers/cartons, emballages plastiques, métal etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques.

Prévention :

elle consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et en limiter la nocivité.

Réutilisation, réemploi :

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique.

Valorisation matière :

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances, dont font partie :

- **le recyclage** : toute opération de valorisation par laquelle les déchets y compris les déchets organiques sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.
- **le compostage** : processus naturel de décomposition de matières organiques (biodéchets) en présence d'air et d'eau par des êtres vivants dans des conditions d'équilibre physico-chimique
- **le remblaiement de carrières**
- **la méthanisation (valorisation matière et énergie)** : processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. A la fin du processus, une partie de la matière organique résiduelle a été transformée en biogaz et le reste en matières minérales et organiques : c'est le digestat.

Valorisation énergétique :

Elle consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

Élimination des déchets :

Mode de traitement réservé aux déchets ultimes pour lesquels aucune valorisation n'est possible.

- **stockage des déchets** : il existe trois types d'installation : pour déchets inertes (ISDI), pour déchets non dangereux, dits ultimes (ISDND), pour déchets dangereux au sens de l'article R.541-8 du code de l'environnement soumises à autorisation (ISDD).

SM SIROM Flandre Nord

Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères



03 28 20 22 10



www.sm-sirom-flandre-nord.fr



SIROMFlandreNord



contact@sm-sirom-flandre-nord.fr



2275 Steen Straete 59470 WORMHOUT